



Vente d'une alarme a domicile pour ma mère agée.

Par **touchant**, le **27/06/2012** à **12:36**

Bonjour,

ma maman agée de 91 ans a été démarchée en 91, pour une alarme, elle a signée un contrat, sous la peur.

En 2004, ils lui ont mis une télé surveillance, et de ce fait chaque mois, elle paie 60 euros, pour une installation, qui ne fonctionne plus; ou prou.

j'ai demandé la resiliation du contrat, puisque je trouve que c'est de l'argent gaspillé, et je compte recuperer une partie des sommes prelevées..je ne pense pas qu'ils s'acceptent, que faire après tant d'années? merci.